

Conseil Local du Handicap, commission « Aménagement de l'espace public »
Marche exploratoire de la place de la République, 11 décembre 2017

La commission « Aménagement de l'espace public » s'est réunie le lundi 11 décembre 2017 pour une marche exploratoire de la place de la République. Cette marche avait pour but de recueillir les observations des membres de la commission concernant l'accessibilité de la place de la République, qui a été réaménagé entre 2011 et 2013, afin de pouvoir intégrer ces observations dans la réflexion qui est menée par la commission sur l'aménagement de la place du Panthéon.

Parcours de la marche :

La marche a débuté au pied de la statue, face à la rue du Temple. Le groupe a ensuite traversé pour explorer le trottoir entre la rue du Temple et le boulevard Saint-Martin, avant de retourner sur la partie centrale de la place pour en étudier la partie nord, et revenir au centre du parvis.



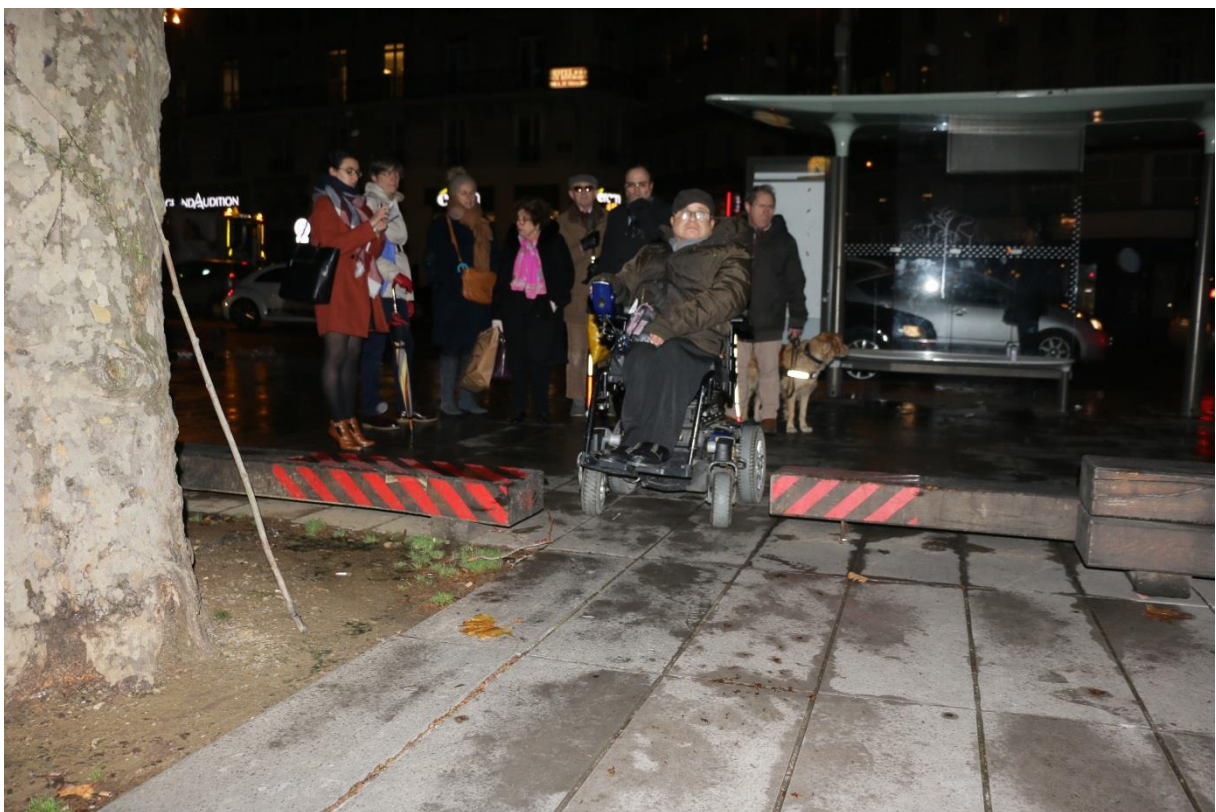
Les observations qui ont été faites :

- **Les anti-béliers.**

Installés pour des raisons de sécurité, ils sont disposés sur tout le pourtour de la place. Leur disposition rend l'accès à la place difficile pour les personnes en situation de handicap, notamment les personnes à mobilité réduite ou les personnes non-voyantes.



Un anti-bélier bloque rend l'accès au passage piéton face à la rue du Temple difficile

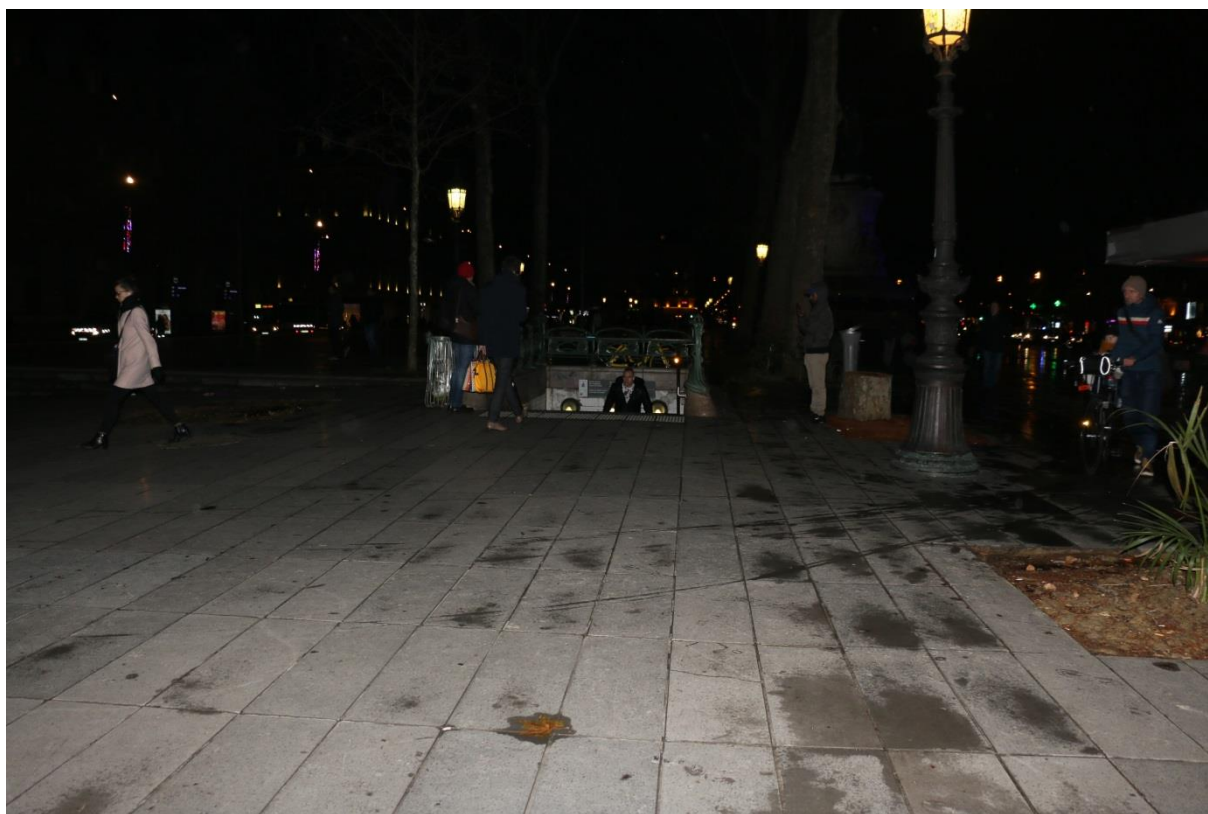


L'espace entre les anti-béliers est très étroit

Ces deux photos illustrent les problèmes de circulation posés par les anti-béliers. Certains bloquent l'accès à des passages piétons, d'autres rendent difficile l'accès au centre de la place. Dans la partie sud-est, les anti-béliers sont disposés de telle manière qu'ils rendent impossible le passage vers le centre de la place pour une personne en fauteuil roulant. Les personnes en fauteuil sont forcées d'effectuer un large détour pour entrer sur la place.

- **Le sol de la place**

Le sol de la place est composé de dalles en béton préfabriquées de teintes et de tailles différentes. Trois types de dalles sont employés, plus ou moins grandes selon leur emplacement sur la place. Au centre du parvis, on trouve de grandes dalles, pour le reste de l'esplanade du parvis, des dalles de tailles moyennes, et enfin, sur les trottoirs nord et sud, des dalles de plus petite taille. La voie bus située au nord de la place est en béton coulé. Ces différences de sol peuvent être déroutantes pour une personne non-voyante qui se déplace avec une canne.



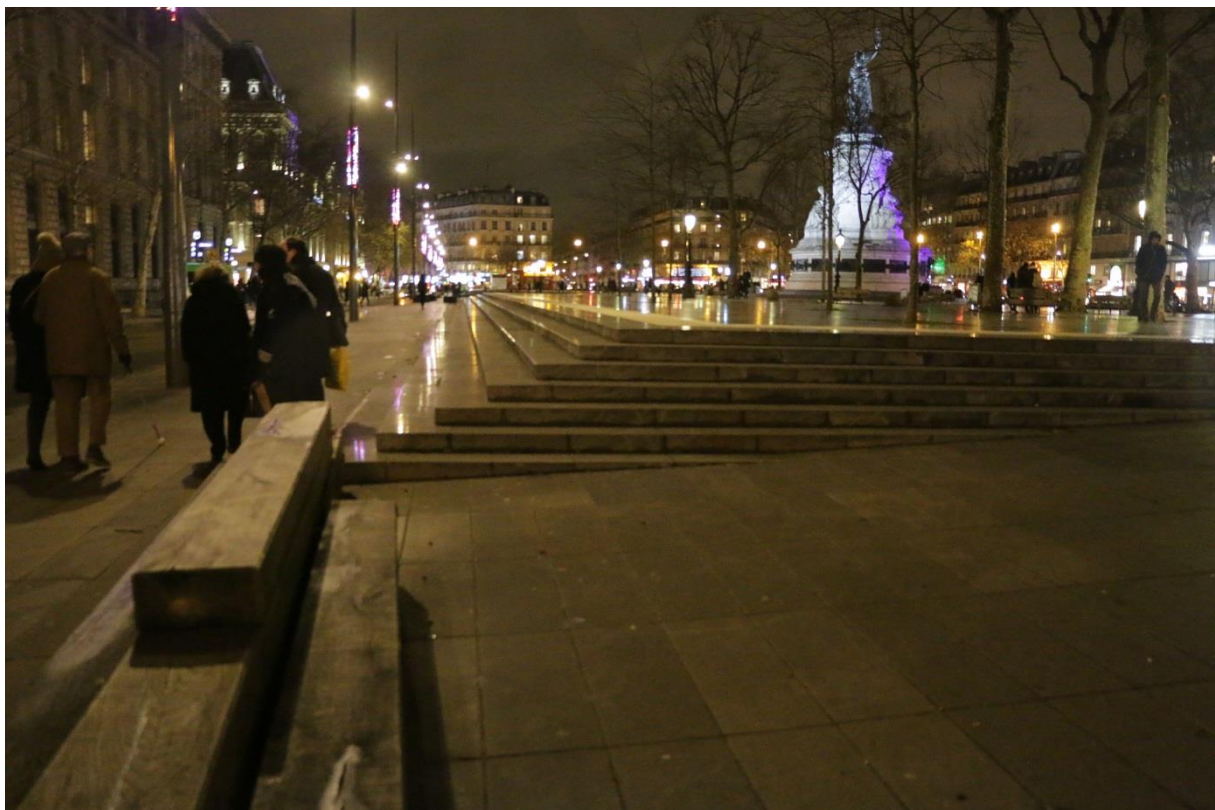
- **Absence de barrières autour des arbres**

L'absence de barrières autour des arbres est susceptible de poser problème pour les personnes non-voyantes qui risquent, si ce n'est d'entrer en collision avec les arbres, du moins de marcher sans le vouloir dans la terre où ils sont plantés.



Les arbres ne sont pas entourés de barrières

- **Escaliers :**



Il a été remarqué que les escaliers des deux terrasses situées au nord de la place n'avaient pas de contremarches contrastées.

- **Partie nord de la place.**

Le projet de réaménagement de la place de la République avait comme point clé l'idée d'étendre l'espace dédié aux piétons et de réduire la place de la circulation. Dans les faits, cette volonté s'est traduite par une réorganisation de la circulation. Les voitures ne circulent plus que la rive sud de la place, ainsi que sur les deux petits côtés, et le centre de la place et la partie nord sont piétonnisés. Pour autant, une voie réservée aux bus, taxis et vélos a été réalisée dans la partie désormais piétonne de la place.



Vue du couloir bus, taxis et vélos en direction du boulevard de Magenta

Cette voie réservée pose plusieurs problèmes en matière d'accessibilité et de sécurité. La voie de circulation est presque au même niveau que l'espace piéton. Elle n'est donc pas strictement séparée de l'espace piéton. De fait, une personne non-voyante pourra s'engager sur la voie de circulation sans réaliser qu'il s'agit d'une voie de circulation, puisque rien ne lui indique qu'elle entre sur un espace où des véhicules circulent. D'autant plus qu'il n'y a ni passages piétons, ni bandes podotactiles.

- **Les rampes de skate au milieu de la place**

On trouve, dans la partie sud-est de la place, des rampes de skate. Installées en octobre 2016, ces modules peuvent représenter un danger, dans la mesure où ils se trouvent véritablement au centre de la place, dans un espace qui n'est pas délimité, ni signalé. De taille relativement petite, ils sont proches du sol, et présentent des arrêtes et des angles aigus, ce qui les rend à la fois difficilement détectables, pour des personnes non-voyante par exemple, et susceptibles, en cas de chute, de causer des blessures sérieuses.